

Campagne de prévention « Merci ! »

Dès le 20 mai 2019, une campagne d'affichage pour les piétons est mise en place dans tout le canton. Fruit de la collaboration entre les polices vaudoises, les affiches rappellent aux usagers de la route que dans un esprit fairplay un regard et un geste permettent d'éviter des accidents, tout en respectant les règles de la circulation.

La Police cantonale et les polices communales vaudoises lancent la campagne de prévention pour les piétons : « Merci ! », dès le lundi 20 mai 2019, pour une durée d'un mois. Quelque 1'600 affiches ont été disposées sur tout le territoire cantonal pour rappeler qu'un regard et un geste permettent d'éviter des accidents, tout en respectant les directives sur la circulation.

Cette campagne d'affichage cible particulièrement les piétons, leur signifiant que les règles de la circulation s'appliquent également à eux. Passer au feu rouge ou hors des passages piétons avoisinants et se focaliser sur son smartphone sans prêter attention à la circulation sont quelques exemples des comportements qui menacent directement la sécurité des piétons et des autres usagers de la route. En apparence, s'isoler avec son casque audio pour écouter de la musique tout en marchant au bord de la chaussée peut sembler anodin. Pourtant, cet agissement peut conduire à des inattentions fatales. La vigilance des automobilistes, motocyclistes et cyclistes est à l'évidence tout aussi essentielle pour éviter les accidents.

Les statistiques montrent qu'en 2018, 257 piétons ont été victimes d'un accident sur le territoire vaudois. Deux d'entre eux n'ont pas survécu et 54 ont souffert de blessures graves. Afin d'éviter les accidents, un certain nombre de règles doivent être respectées au quotidien :

Pour les automobilistes

- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous
- Redoublez de prudence en présence d'enfants
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire (téléphone portable, écouteurs, etc.)

Pour les piétons

- Traversez toujours la route sur un endroit sécurisé (passage pour piétons ou endroit pourvu d'une très bonne visibilité)
- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire
- Soyez-fair-play, d'un geste, dites MERCI !

Et rappelez-vous, nous sommes tous piétons...

Renseignements:

Sébastien Jost, chargé de communication, Police de Lausanne, 021 315 36 81

Jean-Christophe Sauterel, Directeur communication et relations avec les citoyens, Police cantonale vaudoise, 021 644 81 90